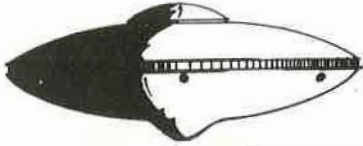


UFO • QUEBEC



NUMERO 21 & 22
(NUMERO DOUBLE)

JUIN & AOUT 1980
\$ 2.00

INFORMATIONS RECHERCHES



SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| EDITORIAL..... | PAGE 2 |
| ENQUETES AU QUEBEC : | |
| MONTREAL, 20 JANVIER 1980 | PAGE 3 |
| MONTREAL, 1 MARS 1980 | PAGE 7 |
| REGION DE SOREL, 12 NOVEMBRE 1978 | PAGE 11 |
| DOSSIER PHOTO : LAC LOYER | PAGE 15 |
| APPLICATION DE L'ORTHOTENIE AUX OBSERVATIONS FAITES AU QUEBEC | PAGE 21 |
| RESEAU DE DETECTION OVNI | PAGE 25 |



EDITORIAL

claude mac duff

Pour la parution de ce numéro nous pourrions faire nôtre le proverbe " Mieux vaut tard que jamais "...

En effet, ce présent numéro aurait dû, normalement, paraître à la fin juin en tant que numéro 21, et le numéro 22 aurait suivi, à la fin août.

Toutefois, certains événements ont retardé la sortie du numéro de juin, de telle sorte que celui-ci a dû être reporté à plus tard.

La période des vacances en est principalement la cause, en plus du fait que les responsables de UFO-QUEBEC ont eu à s'occuper de choses plus pressantes, pendant cette même période.

Les lecteurs comprendront certainement cette situation, qui est souvent celle des groupements indépendants; ce n'est pas là une excuse pour justifier ce retard mais une explication et une constatation afin que les lecteurs réalisent que l'organisation et la direction d'un groupement privé tel UFO-QUEBEC demandent beaucoup de bonne volonté, de temps libre et un dessein bien arrêté de mener à bien la tâche entreprise.

Toutefois, afin de remédier à la situation et de combler ce retard, et afin également que nous n'ayons pas à sortir tout de suite un autre numéro à quelques semaines d'intervalle, nous avons décidé de publier un numéro double qui compensera largement pour cette situation.

Le lecteur y trouvera un plus grand nombre d'enquêtes sur des cas survenus au Québec; un excellent dossier-photo qui sera ultérieurement complété par d'autres informations, dans un prochain numéro; la suite des articles de Jean Vézina et de Marc Leduc sur l'application de l'orthoténie au Québec; et un article qui répondra aux questions que beaucoup de lecteurs se posent souvent, à savoir s'il existe un réseau de détection d'OVNI et des appareils appropriés pour ce faire. Depuis quelques semaines, Richard Bastien a établi un réseau de cette sorte, au Québec, avec un appareil de détection qu'il a lui-même fabriqué; dans son article, il nous donne tous les renseignements utiles pour ceux qui veulent se joindre au nombre de ceux qui ont déjà installé leur appareil en certains endroits définis de la Province.

C'est là le contenu de ce numéro double et, en terminant, je vous invite à nous écrire pour augmenter le nombre des collaborateurs qui, de plus en plus, établissent un excellent réseau au Québec; les rapports d'enquêtes nous parviennent plus régulièrement, et cela prouve qu'il y a un nombre croissant de chercheurs intéressés à faire du bon travail dans la Corporation. C'est donc là un élément très positif pour nous encourager tous à continuer dans cette voie.

[ENQUETES AU QUEBEC]

MONTREAL, 20 janvier 1980

par : Denis BOILY
Louis-Prudent LAPOINTE
Marc LEDUC

Note : Un des deux témoins d'une observation a fait part de cette observation à un ami de travail, le lendemain de l'événement, un lundi. Cet ami leur a donné un numéro de téléphone pour rejoindre UFO-QUEBEC. Le lundi soir l'événement était décrit par téléphone à Marc Leduc. Les témoins acceptaient de faire un récit écrit de l'observation et d'ajouter un dessin de l'objet le plus rapproché. Cette documentation parvint à son destinataire et fut remise à deux enquêteurs-collaborateurs. En avril, Denis Boily et Louis-Prudent Lapointe ont interrogé les deux témoins en les rencontrant chez eux. Le compte-rendu suivant résume les événements relatés aux deux enquêteurs.

COMPTE-RENDU DES OBSERVATIONS

Première Observation : Le dimanche 20 janvier 1980, revenant d'une fin de semaine passée dans les Laurentides, nous sommes allés rendre visite à Mme Richard (mère de Jacques Richard), qui demeure à Bois-des-Filions. Nous sommes partis de chez Mme Richard vers 19 heures 15 minutes. Le ciel était clair, sans aucun nuage, et la lune formait un mince croissant. La température était d'environ -10° C. et c'était venteux (je crois que le vent était en direction Nord-Sud).

Nous avons emprunté le boulevard des Laurentides en direction de Montréal, et c'est à Vimont que j'ai dit à Jacques de regarder au loin dans le ciel un avion (qui semblait se trouver au-dessus de Montréal) avec ses deux grosses lumières blanches, se dirigeant d'Ouest en Est.

Tout en continuant notre route, Jacques me fit remarquer en plaisantant que l'avion aperçu environ 30 secondes auparavant s'était immobilisé. Jacques pensait alors qu'il venait de changer de direction pour s'en venir vers nous, d'où l'impression d'immobilité.

Soudain, l'avion descendit d'un coup verticale ment !! Discutant de l'impossibilité qu'un avion puisse effectuer une telle manoeuvre, c'est à ce moment qu'à notre grande surprise nous avons vu l'engin qui longeait le boulevard des Laurentides du côté Est de ce boulevard. L'engin semblait voler à basse altitude mais il nous est impossible de définir à quelle hauteur se trouvait l'engin.

Nous avons croisé l'engin (ce dernier se dirigeait vers le nord, et nous vers le Sud) et il nous est apparu de forme allongée, sans aile, arborant des lumières rouges, et il ne faisait aucun bruit.

Devant ce phénomène des plus étranges, nous nous sommes pressés d'arrêter. Nous ressentions à ce moment un sentiment d'inquiétude et de curiosité face à cet engin.

Nous nous sommes arrêtés à l'intersection du boulevard des Laurentides et Saint-Elzéar, sur un terrain privé et désert. Nous sommes descendus de voiture et nous avons vu l'engin rouge s'éloigner vers le Nord, s'arrêter au-dessus des arbres au loin et descendre. Intrigués par cette étrange chose, nous nous sommes mis à scruter le ciel afin de voir si d'autres objets de ce genre volaient dans le ciel.

Des observations subséquentes

Chacun de notre côté nous avons par la suite observé divers engins de très loin. Certains étaient des points rouges (plus gros que les étoiles) et d'autres étaient blancs, brillants. Ils évoluaient de façon étrange (ils s'immobilisaient, descendaient à la verticale ou volaient lentement à l'horizon), et c'est ce qui nous intriguait le plus.

J'ai observé plus précisément au loin un point rouge qui semblait se diriger droit sur nous, mais le point s'immobilisa à l'horizon (vers le Nord), resta ainsi quelques secondes puis il changea de couleur pour se transformer en blanc, puis continua sa course à l'horizon vers l'Est.

Ensuite, nous nous sommes retournés vers le Sud, puis nous avons aperçu deux points blancs de même grosseur, qui semblaient vouloir aller se rencontrer. Je me souviens qu'à ce moment j'ai cru qu'ils allaient s'entrechoquer. Les deux engins se croisèrent puis l'un d'eux s'immobilisa, tandis que l'autre continua sa route vers l'Ouest. Peu après, un autre engin dont nous n'avons pu déterminer la forme passa presque au-dessus de nous d'Ouest en Est, pour tourner dans un angle serré vers le Sud, environ à la hauteur du boulevard Leblanc. Nous n'avons perçu aucun bruit. Après plus ou moins 20 minutes d'observation, comme nous avions très froid et que nos observations auraient pu durer longtemps, nous avons décidé de quitter les lieux et de reprendre le chemin vers Montréal... Nous étions très intrigués de ce qui venait de se passer et nous essayions de nous dissuader face à ces "choses".

Continuant notre route, nous avons aperçu maints autres points du même genre. Pendant que je regardais évoluer un "objet bizarre" de mon côté, Jacques me dit alors de regarder vers sa gauche afin de voir la similitude entre ce dernier engin et le premier observé.

Observation rapprochée

Nous avons vu à ce moment des lumières jaunâtres intenses et rouges. Nous avons donc décidé d'arrêter la voiture et d'en descendre afin de mieux observer et d'en avoir le "cœur net". Nous nous sommes arrêtés angle Papi-neau et Louvain. Nous sommes descendus de voiture et avons bien observé l'engin qui descendait diagonalement dans le ciel (notre angle de vue était de 45°). Mutuellement, nous avons décrit ce que nous voyions à ce moment. Il s'agissait de deux flashes rouges situés aux extrémités de l'engin. Ces lumières semblaient s'encaver à une partie inférieure "bedonnante". Il n'y avait aucun bruit et l'engin était parsemé de lumières blanches et vertes bleutées qui ne clignotaient pas. Nous n'avons pas vu le dessus de l'engin mais le dessous semblait métallique, de forme allongée, sans aile et gigantesque (voir le dessin).

C'est après cette deuxième observation rapprochée (que nous avons détaillé le plus fidèlement possible) que nous étions absolument certains qu'il ne s'agissait pas d'engins conventionnels comme nous en connaissons. Le dernier engin disparut derrière les maisons. Nous sommes remontés en vitesse dans l'automobile et avons pris la rue voisine afin de pouvoir le revoir encore mais il était déjà très loin et un autre engin suivait sa trajectoire.

Nous avons repris le chemin pour se rendre chez moi et, arrivés à la maison (20 H 30), nous avons fait part de ce que nous avons vu à ma famille, tout en restant troublés devant ces faits. J'étais très nerveux et je tremblais de tout mon corps, puis je me suis mise à pleurer pendant quelques minutes. Nous étions troublés d'avoir aperçu des engins voler sans bruit et rester suspendus dans le ciel avec autant d'aisance qu'un bateau qui se promène sur la mer.

En plus, il était assez aberrant de les voir évoluer au-dessus de Montréal et de ses environs car, d'habitude, ces histoires sont laissées aux autres personnes en d'autres pays et ne semblent pas vouloir nous toucher.

Personnellement, je n'ai jamais cru aux OVNI et je ne me suis jamais intéressée à ces phénomènes, mais maintenant que je me retrouve sans explication je puis dire que je suis fortement intriguée. Jacques et moi sommes de bonne foi. Nous ne voulons en aucun cas faire d'affabulation. Notre première réaction a été de ne pas en parler en dehors de nos amis et parents. C'est Jean-Pierre Lepoul (un ami de travail de Jacques) abonné à la revue UFO-QUEBEC qui nous a incité à communiquer nos observations .

Ce que nous avons vu reste tout de même ce que nous avons vu, et il n'est pas aisé d'en parler puisque pour nous ce sujet est inexplicable et encore "tabou". Depuis cet événement, je suis excessivement nerveuse (je sur-saute à la moindre occasion) et je suis parfois angoissée le soir. Pour sa part, Jacques est plus "stressé" quand il se trouve en automobile.

Lise Bergeron
Jacques Richard

EVALUATION

Bien qu'à Montréal l'objet vu, finalement, était bien près des voitures, les témoins ne peuvent quantifier la distance . Le cas se classe donc dans les lumières nocturnes. L'indice d'Etrangeté monte à 4:

Nous faisons la distinction entre les trois phases de cette série d'observations. L'observation du boulevard Laurentien obtient 1 point d'Etrangeté, mais nous la considérons comme complémentaire à l'observation finale. Les observations de points lumineux au loin ne sont pas retenues et peuvent être attribuables à des avions éloignés d'après notre expérience. Les témoins ne sont pas de cet avis.

L'observation finale cumule quelques points d'Etrangeté; un (1) pour l'aspect en cigare ou en banane avec des protubérances; un (1) pour la grosseur de la chose par rapport à ce que les témoins sont habitués de voir, tel des avions relativement à la même altitude; et un (1) pour le silence de la chose qui n'était pas bien haute, peut-être 300 mètres au moment où les témoins étaient hors de l'auto.

L'indice de Probabilité est de 3 :

Nous pouvons comparer le récit téléphonique à la lettre qui est venue la semaine suivante et à la déposition lors de la visite des enquêteurs. Il y a congruence et pas de point faible, sauf la série des observations lointaines (1). Les trois personnes qui ont questionné les témoins accordent à ces témoins un bon jugement et la capacité de rapporter assez fidèlement dans les circonstances ce qui s'est passé (2). Le type d'objet en forme de cigare à protubérance, ou de banane, appartient à une catégorie déjà définie d'OVNI.

UFO-QUEBEC EST UN MAGAZINE BI-MESTRIEL D'INFORMATION ET
DE RECHERCHES SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES (OVNI)

JUIN & AOUT 1980
(numéro double)

I. S. S. N. 0317 - 9311

DEPOT LEGAL A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC
DEPOT LEGAL A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA

TARIF DES ABONNEMENTS :

ABONNEMENT REGULIER : \$ 6.00 POUR 6 NUMEROS
ABONNEMENT DE SOUTIEN: \$ 10.00 POUR 6 NUMEROS

ETRANGER : AJOUTER \$ 1.00 (ENVOI PAR BATEAU)
\$ 2.00 (ENVOI PAR AVION)

ADRESSE POUR LES ABONNEMENTS : UFO-QUEBEC, 361 LE CORBUSIER,
BELOEIL, QUEBEC, CANADA J3G 3N8

LE NUMERO : \$ 1.00

LIBELLEZ LES CHEQUES ET MANDATS DE POSTE A L'ORDRE DE UFO-QUEBEC.
POUR LES LECTEURS ETRANGERS, SE SERVIR DE MANDATS-POSTE INTERNA-
TIONAUX DISPONIBLES DANS LEURS BUREAUX DE POSTE.

UFO-QUEBEC EST DISPONIBLE POUR DES ECHANGES AVEC D'AUTRES
PUBLICATIONS DU MEME GENRE.

LES COLLABORATEURS SONT RESPONSABLES DE LEURS ECRITS QUI NE
REFLETENT PAS NECESSAIREMENT LES OPINIONS DE LA REDACTION OU
DE LA CORPORATION.

ADRESSE DE LA CORPORATION POUR TOUTE CORRESPONDANCE AUTRE QUE
LES ABONNEMENTS :

UFO-QUEBEC, B. P. 53,
DOLLARD-DES-ORMEAUX, QUEBEC, CANADA H9G 2H5

MONTREAL, 1 mars 1980, 23 H 45

par : André PARENT
et Marc LEDUC

NARRATION DES FAITS

Roselyne Bouchard et sa petite-fille Barbara revenaient du cinéma. Mme Bouchard conduisait sa voiture personnelle en direction du nord, sur le boulevard Pie IX, et elle s'arrêta au feu vert à l'intersection Jean Rivard, lorsque son attention fut attirée. Il y avait une lumière blanche au devant de l'auto, à un angle d'élévation approximatif de 45 degrés. Cette lumière s'approchait et Mme Bouchard croyait avoir affaire à un hélicoptère.

Toujours en position d'arrêt, elle voyait une sphère entourée d'un anneau. Au centre de l'objet, il y avait deux feux rouges disposés de part et d'autre de la sphère. Une bande métallique traversait le haut et le bas de ces feux rouges, cette bande était grise argentée. Vers le bas de la sphère, une série de lumières blanches semblaient se réfléchir sur l'anneau, ce qui lui donnait l'apparence d'une roue avec des broches. L'objet approchait du témoin par bonds successifs.

Soudainement, l'objet s'est orienté vers la gauche du témoin. En exécutant ce mouvement, d'une façon saccadée, l'objet a fait une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre. Les feux blancs qui étaient au bas prenaient position vers le haut de l'objet. Le témoin a pris le feu vert en circulant lentement près de la bordure droite du boulevard, tout en baissant la vitre de la fenêtre de gauche.

A ce stade, l'objet était au-dessus et à la hauteur du précontrain, soit un bâtiment des carrières Francon (à environ 70 mètres). Mme Bouchard a arrêté son véhicule pour observer l'objet. Le dessous de la chose avait la forme d'un oeuf. Après un laps de temps de 3 ou 4 minutes, les feux rouges de l'objet ont pulsé une fois avant que l'objet ne descende apparemment dans cette carrière. Barbara, la jeune fille, avait très peur et voulait quitter cet endroit. Elle était assise sur la banquette arrière de la voiture, et ce qu'elle percevait comme des manifestations d'inquiétude de sa mère l'effrayait. La fatigue de la soirée la rendait impatiente.

En même temps que l'objet semblait descendre à la verticale, le champ de vision du témoin s'amenuisait à cause des toitures des bâtiments. Mme Bouchard a alors fait passer son véhicule de l'autre côté de l'intersection du boulevard Robert (au nord-est) pour constater l'impossibilité de voir l'objet. Elle s'est précipitée directement chez elle, non loin de là, et a téléphoné à la station de police (poste 44). Un policier s'est rendu à son domicile. Le policier est ensuite allé examiner le lieu avec le gardien de la carrière Francon. Cet examen n'a rien apporté.

Le soir de l'observation, le ciel était très clair et il y avait une pleine lune. Mme Bouchard voulait aller voir la carrière, et son agitation était très grande. Suite à son appel à la police, elle a aussi téléphoné à sa meilleure amie. Cette dernière lui a donné le numéro de téléphone et la suggestion de rejoindre UFO-QUEBEC. C'est ainsi que Roselyne Bouchard résumait cette observation par communication téléphonique à Marc Leduc, moins d'une heure après l'événement. Peu de jours après, André Parent rencontrait le témoin et procédait à une enquête.

Le policier et le gardien ont été questionnés. Ils n'ont rien vu ni rien entendu, bien qu'ils étaient sur les lieux 15 minutes après l'observation. Le policier a fait part de son jugement sur l'appel du témoin. Il conserve une bonne impression sur la sincérité et le jugement du témoin.

André Parent a aussi questionné des employés du restaurant Harvey et du restaurant La Villa du Poulet. Personne n'a vu ni entendu quoi que ce soit, aucune rumeur ne circule concernant cette soirée.

La mère et la fille ont joint leurs efforts pour compléter le questionnaire. Un récit complet a été obtenu. Des dessins de l'objet et du site d'observation ont été produits.

EVALUATION

L'estimation de la distance au moment où l'objet était au plus près de l'auto du témoin à partir du récit et de la visite du lieu nous conduit à placer le cas dans la catégorie des Rencontres Rapprochées du Premier Type.

L'indice d'Etrangeté s'élève à 4 : les mouvements par bonds en saccades et la rotation de l'objet ne sont pas attribuables à des effets de clignotements des feux de l'objet (1). L'aspect général de l'objet défini comme un ovale encerclé d'un anneau, combiné aux feux, soulève un caractère d'Etrangeté(2). Les déplacements à basse altitude, l'arrêt et la descente fournissent un indice d'Etrangeté (3). L'absence de bruit, bien qu'à courte distance, par beau temps et la fenêtre de l'auto ouverte, amène un autre indice d'Etrangeté (4).

L'indice de Probabilité : nous accordons 4 points.

Les personnes impliquées, 2 enquêteurs et 1 policier, portent un jugement favorable sur le témoignage (1). Les 3 récits que le témoin a fait de l'événement coïncident (2). L'objet en anneau sphérique est bel et bien une catégorie décrite dans le domaine (3). Le récit est consistant et aucune faille n'a pu y être exploitée en vue d'expliquer le cas (Les personnes interrogées confirment toutes que la circulation était très calme à ce jour et à cette heure; le témoin n'a pas seulement ouvert la fenêtre mais a aussi mis complètement sa tête et son épaule à l'extérieur, etc.) (4).

COMMENTAIRES DE L'ENQUÊTEUR

Le témoin a démontré une coopération idéale. Elle affirme ne jamais s'être intéressée aux OVNI en particulier. Elle n'a jamais fait de lecture à ce sujet. La petite fille a donné une version complémentaire et rien n'a pu être exploité de son côté pour affaiblir le récit. Bien que très ébahie par cette observation, Mme Bouchard paraît être d'un tempérament calme et de sang-froid.

L'enquêteur est allé visiter la carrière en compagnie du responsable de la sécurité chez Francom. A l'endroit approximatif de la descente présumée de l'objet correspond une galerie profonde avec trois niveaux, dont le plus bas est à 80 mètres.

MAISON APP. 8530

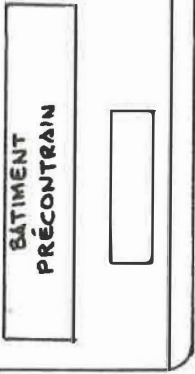
STATION B.P.



Boul. ROBERT



DESCEND



BOUL. PIE-IX

P-3



P-2



8441



LÉGENDE :

---> DÉPLACEMENT de L'OBJET.



VÉHICULE du TÉMOIN. (P-1, P-2, P-3 = ARRÊTS)

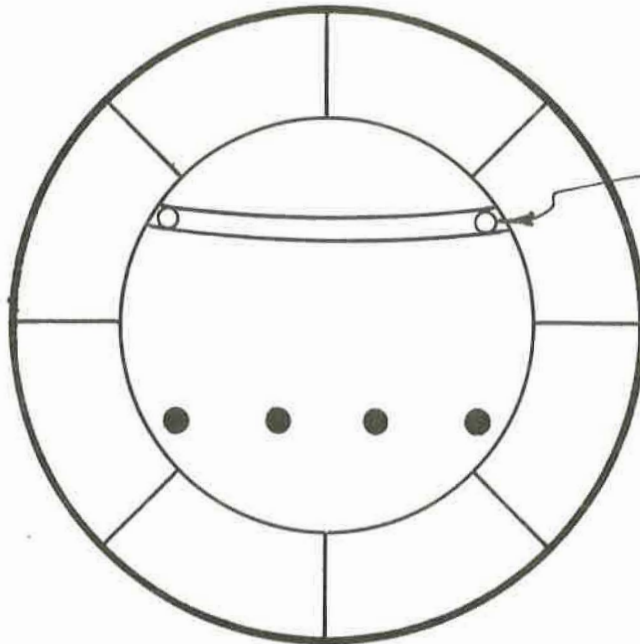
---> SENS de la CIRCULATION.

RUE JEAN RIVARD

P-1



SOURCE.: ROSELYNE BOUCHARD
ENQUÊTEUR.: ANDRÉ PARENT
RÉFÉRENCE.: MARC LEUC



---> OBJET TEL QUE VU PAR LE TÉMOIN.

CONCLUSION

Le cas pourrait recevoir des indices plus élevés. A ce chapitre nous avons été sévères. A notre connaissance, l'événement local le plus rapproché du premier mars a eu lieu à Sorel, le 3 mars. Il serait intéressant de relever des informations sur la nature des minéraux exploités à cette carrière, mais cela déborde l'événement et fait l'objet d'autres recherches sur l'ensemble des cas.

INFORMATIONS

nous venons de recevoir un communiqué de notre ami et confrère, le docteur Richard Haines, conseiller de recherche, nous informant de l'établissement d'un nouveau type de questionnaire de recherche pour les pilotes d'avions. Il nous avise également qu'il s'est spécialisé dans ce genre de recherche, et que cette étude laisse entrevoir des résultats intéressants qui nous seront transmis d'ici peu. Nous prions les lecteurs ayant connaissance d'une observation d'OVNI faite par un pilote d'avion, ou les pilotes eux-mêmes, de bien vouloir communiquer avec nous en vue d'obtenir une copie gratuite de ce nouveau type de questionnaire.

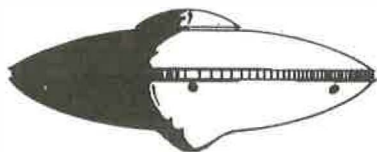
Toutes les demandes devront être adressées à Wido Hoville, par l'intermédiaire de UFO-QUEBEC.

RESEAU UFO QUEBEC

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

MARC LEDUC
REGIONS DE MONTREAL ET DE
DE LA RIVE SUD 653 77 67

PHILIPPE BLAQUIERE
REGIONS DE ROUGEMONT 467 36 30
ST. HILAIRE, STE HYACINTHE



UNE SORTE DE RAIE

par : Philippe BLAQUIERE
 Marc LEDUC

DATE DE L'OBSERVATION : 12 novembre 1978

HEURE : de 19 H 30 à 20 H 40

LIEU : Rang Saint-Louis près de Sainte-Victoire, région de Sorel

TYPE : R R 2

ETRANGETE : 6

PROBABILITE : 7

TEMOINS : un couple d'âge moyen et leur fils

RESUME DE L'EVENEMENT

La famille revenait d'une promenade à Drummondville où l'on avait soupé, et le retour vers Sorel s'effectuait par Pierreville, Yamaska et Ste-Victoire. C'est dans le rang nord de Yamaska que les trois personnes virent, près d'un arbre dont elles se rapprochaient, une chose blanche, triangulaire, transparente et lumineuse comme un diamant. Sans doute par distraction, les témoins ont perdu de vue cette source lumineuse. Lorsque l'auto fut rendue aux environs du même arbre, l'objet n'y était plus. (Il est possible que cette lumière ait été en fait , dès le premier moment, beaucoup plus loin de l'arbre que les observateurs l'ont cru).

Au bout du rang, ils ont revu cette source de lumière apparemment immobile au-dessus de la rivière Yamaska mais, en l'espace d'une seconde, elle s'est éteinte sur place.

Chacun ne s'inquiéta pas trop jusqu'à ce que tous furent dans le rang Saint-Louis, près de Sainte-Victoire, Le jeune garçon vit le triangle de lumière encore plus près que les deux fois précédentes, et encore à plus basse altitude que les deux fois précédentes. La femme demanda à son époux d'immobiliser l'auto. A l'arrêt, le triangle lumineux était situé à leur gauche, immobilisé à une altitude de 70 à 100 mètres. Soudain, le triangle a lancé une sorte d'éclair, comme du néon blanc, vers le bas, mais sans que cette émanation n'atteigne le sol. L'éclair avait la forme d'un rideau de lumière; il était moins large que le triangle, il était découpé également et il donnait l'impression d'être mesuré pour ne pas descendre plus près que trois ou quatre mètres du sol. Le rideau fut visible pendant une dizaine de secondes, et il en provenait un bruit de crépitement électrique. Un instant plus tard, le triangle était à moins de 30 mètres de distance et il se rapprochait lentement. Pendant ce rapprochement le rideau de lumière encore visible sur place s'évanouissait doucement, indépendamment du triangle qui l'avait émis.

Le garçon s'est écrié : " Maman, il y en a deux ! ". En fait, à leur grand étonnement, l'objet changeait de place instantanément. Il n'y en avait qu'un, mais au moment où ils l'observaient à un endroit, il apparaissait ailleurs, à une fraction de seconde d'intervalle, sur une distance approximative de deux kilomètres.

Ils reprirent leur route tout en examinant, la tête hors de la portière, cet objet vers lequel leur véhicule se rapprochait. Après cinq ou

peut-être huit minutes, le triangle prit l'aspect de trois phares, tout en s'avançant lentement vers l'auto et en zigzaguant. Il était à ce moment à 20 mètres, peut-être, l'auto était à nouveau immobilisée, lorsque la chose vira sans modifier sa vitesse moindre que celle d'un marcheur.

A ce moment, la femme eut la conviction que la chose n'était pas d'origine terrestre.

L'objet n'avait plus la forme d'un triangle aux coins arrondis. L'objet était incliné et avait l'aspect d'une masse métallique ressemblant à un chapeau. Les observateurs, entretemps et malgré leur grande agitation, étaient descendus de la voiture. L'homme était près de l'auto, du côté du volant, la femme piétinait dans une zone du côté du passager, le garçon était le plus éloigné de la voiture.

Il était doté, en dessous, d'une boîte rectangulaire d'environ un mètre de long et de 30 centimètres de large. Cette boîte était perforée d'ouvertures rondes, rouges et phosphorescentes. La femme se réporte surtout à cet instant, alors que la chose était à environ dix mètres au-dessus d'elle, pour affirmer que cela ne pouvait être un avion ou un hélicoptère d'aucune sorte.

Pendant ces instants d'extrême tension, les trois personnes ont entendu un bruit semblable à celui des avions à réaction passant à très haute altitude. L'homme dit alors : " C'est un ' jet ' ". Le garçon répondit immédiatement : " Non, c'est un boomerang. " La femme ne dit rien : pour elle, cela aurait pu s'appeler une soucoupe volante.

L'objet stationna, mais les observateurs ne peuvent donner plus de précision sur l'écoulement du temps. L'objet s'éloigna aussi lentement qu'il s'était rapproché. Les témoins ne le voyaient plus, mais ils l'entendaient. La nuit était claire et froide.

Les trois personnes ont discuté avec beaucoup d'animation pendant cinq ou six minutes supplémentaires sur place. (L'homme nous expliqua qu'il voulait à tout prix ramener son épouse et son fils à un niveau émotionnel plus normal et qu'il s'évertuait à essayer de les persuader que cela n'était qu'un avion).

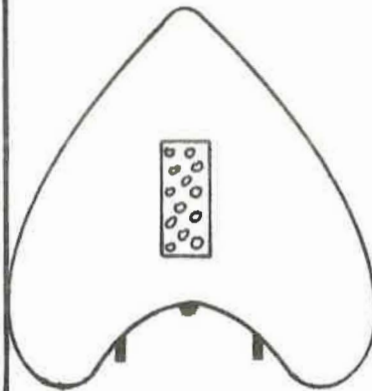
L'homme et le fils sont montés les premiers dans la voiture. Comme la femme saisissait à son tour la poignée de la portière, elle fut saisie soudainement par la présence de l'objet volant non identifié à nouveau à la verticale de la voiture et toujours avec le même très lent mouvement. L'espace d'un instant elle fut intéressée par un petit phare du côté gauche de la chose. Cela planait toujours très majestueusement à la même altitude approximative de dix mètres.

La femme était dans un état d'émerveillement, elle n'avait pas peur. L'objet vira un peu vers la droite et il fit une sorte de "faux bond" de manière à ce que la femme observe que le phare du dessus, au centre, était une cabine contenant ce qu'elle a interprété être des barreaux verticaux. Elle ne vit personne dans cette "cabine". Le métal de la masse de l'objet donnait l'impression de l'aluminium gris. L'objet perdait de l'altitude en s'éloignant et descendit à trois ou quatre mètres du sol. Cela ne s'est pas posé, au grand étonnement de la femme qui s'attendait alors à cet aboutissement. Cela reprit de l'altitude en s'éloignant vers l'horizon, clignotant rouge.

L'envergure de cet objet est estimé plus grand que la voiture, à approximativement sept ou huit mètres.

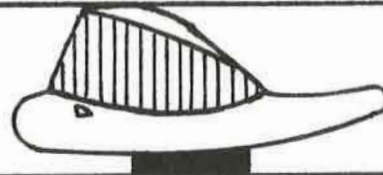
RECHERCHE DE LA FORME DE LA " RAIE "
 PAR UNE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

VUE DU DESSOUS

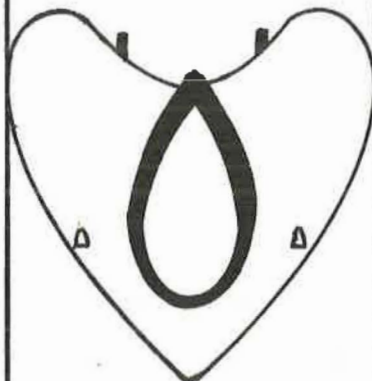
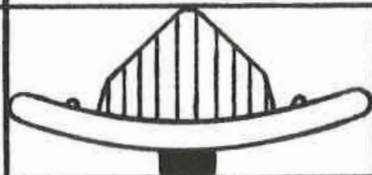


Une boîte perforée rectangulaire de 1 m sur 3 m était visible. La forme rappelle celle d'un triangle aux coins arrondis. La forme se compare grossièrement à celle d'un boomerang. Deux tuyères laisseront échapper un nuage. D'un certain angle l'objet a la forme d'un chapeau aux rebords relevés. De face il y a deux petits phares de chaque côté, et la cabine lumineuse au centre.

VUE DE COTE



VUE DE FACE



VUE DU DESSUS

A l'occasion d'un mouvement la cabine se voit plus nettement et elle est striée. L'objet n'a pas une forme aérodynamique mais ressemble à un hélicoptère un peu.

PAR LA SUITE

La femme a bien lu une quinzaine de livres sur le thème des OVNI. Elle et son fils font régulièrement des cauchemars en relation avec cet objet. Le garçon saigne occasionnellement du nez. Une tache est apparue sur la cuisse gauche de la femme. Nous n'avons pu vérifier positivement ce fait, mais un médecin a été consulté et il est possible de vérifier cet aspect de la question. La femme décrit finalement cette chose par comparaison avec "ces animaux plats comme des oiseaux dans le fond des océans."

COMMENTAIRES

Il y a un aéroport pour petits avions à Sainte-Victoire, mais les témoins rejettent énergiquement cette possibilité d'explication.

Les observations rapprochées se sont produites avec les témoins hors de la voiture.

L'objet possédait deux "tuyères" desquelles est sortie une vapeur qui forma un petit nuage pendant l'instant où il fut à la verticale de l'auto.

Les témoins ont continué leur route, hésitants, en prenant la direction d'une roulotte où habite un oncle. Arrivés à l'entrée du chemin qui mène à la roulotte même, ils ont vu une petite boule rouge lumineuse flottant autour de cette roulotte qui est dans la localité de Sainte-Victoire. Ils ont quitté précédemment l'endroit et sont directement rentrés chez eux.

EVALUATION

L'aspect général de l'objet nous laisse perplexes et une tentative de reconstitution conserve à l'objet une forme peu commune.

Les mouvements, les arrêts, les déplacements sont intelligents. Des effets sonores, des effets lumineux et l'émanation d'une vapeur ajoutent au caractère d'étrangeté. La courte distance alliée à la grosseur réelle estimée de la chose ajoute de la fiabilité à la description des témoins. Le silence relatif par rapport à la proximité est inexplicable. L'Etrangeté est * 6.

Les trois témoins ont été questionnés et nous avons considéré des similitudes ainsi que des différences dans les versions. Le récit fut fait peu de temps après l'événement et, bien que nous ayons rencontré les témoins plusieurs mois plus tard, nous n'avons trouvé qu'un minimum de variation entre les réponses à l'interview et la lettre reçue quelques mois plus tôt.

Les témoins sont d'une grande conviction dans leur témoignage. Le récit se tient. Il se tient aussi par comparaison avec les caractéristiques générales du Phénomène OVNI. L'Etrangeté s'élève à * 7.

DOSSIER - PHOTO

INTRODUCTION

Fin août 1979, UFO-QUEBEC recevait de Roger Trudeau, fils, une lettre nous relatant les détails d'une observation d'un OVNI près de leur chalet d'été, au Lac Loyer, non loin de Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Roger avait joint à sa lettre une diapositive en couleur dudit OVNI. J'ai donc pris rendez-vous avec la famille Trudeau que j'ai rencontrée le samedi 19 novembre 1979.

Accompagné de mon frère Jean-Louis, nous avons procédé à l'enquête et pris note des témoignages des principaux témoins. A cette occasion, M. Trudeau me remit cette diapositive-couleur et environ 300 trames d'un film couleur Super 8, pour fins d'analyse.

DETAILS DE L'OBSERVATION

Lac Loyer, près de Saint-Alphonse-de-Rodriguez.
Observation d'une sphère rouge lumineuse stationnaire au début, en mouvement ensuite, le samedi 5 juillet 1975, à 23 H., comprenant plus de 20 témoins.

LES FAITS :

En cette fin de soirée chaude du mois de juillet, la famille Trudeau était au repos pour la nuit. M. Trudeau s'apprêtait à aller au lit lorsqu'il vit par la fenêtre qui fait face du côté Nord, une lumière rouge un peu au-dessus de la montagne qu'il y a derrière le chalet. Le témoin resta surpris de voir une lumière en cette direction; regardant de plus près, il constata que ça ne pouvait être une étoile ou une planète, car le diamètre de cette lumière était environ 1/3 d'une pleine lune, et ça ressemblait à un feu rouge de circulation. A ce moment, le témoin réveilla les membres de sa famille pour voir le phénomène et, en peu de temps, tous se retrouvaient dehors.

Les voisins, alertés par l'excitement, sortirent à leur tour, et plus de 20 témoins suivirent le déroulement des manoeuvres de cet intrus. Cette lumière rouge est restée stationnaire pendant une quinzaine de minutes.

Soudain, elle se déplaça sur sa droite, en clignotant, sur une distance de 25 degrés, puis elle descendit derrière la montagne.

Au bout de 20 minutes, la lumière rouge réapparut au même endroit. C'est à ce moment que M. Trudeau est allé chercher sa caméra et, pendant les 5 minutes où l'objet est resté stationnaire, le témoin prit plusieurs photos de cette lumière rouge.

Subitement, la lumière s'éteignit et on ne vit plus rien. De Saint-Jean-de-Matha, place voisine située au Nord, plusieurs témoins virent en direction Sud le même phénomène; eux virent la lumière rouge disparaître en s'éloignant à très grande vitesse en direction de l'Est.

Aussi, vers la même heure, il y eut rapport d'observation par des témoins de Sainte-Emilie.

M. Trudeau me donnait ces détails, me disant qu'il avait pris note de tous ces événements quelques jours après l'observation, et au moment de mon enquête il n'avait pu retracer ces dites notes.

Pendant les semaines qui suivirent, la famille Trudeau observait par les beaux soirs, espérant revoir le phénomène. M. Trudeau avait acheté un film-couleur et chargé sa ciné-caméra Super 8; il était prêt à tout événement.

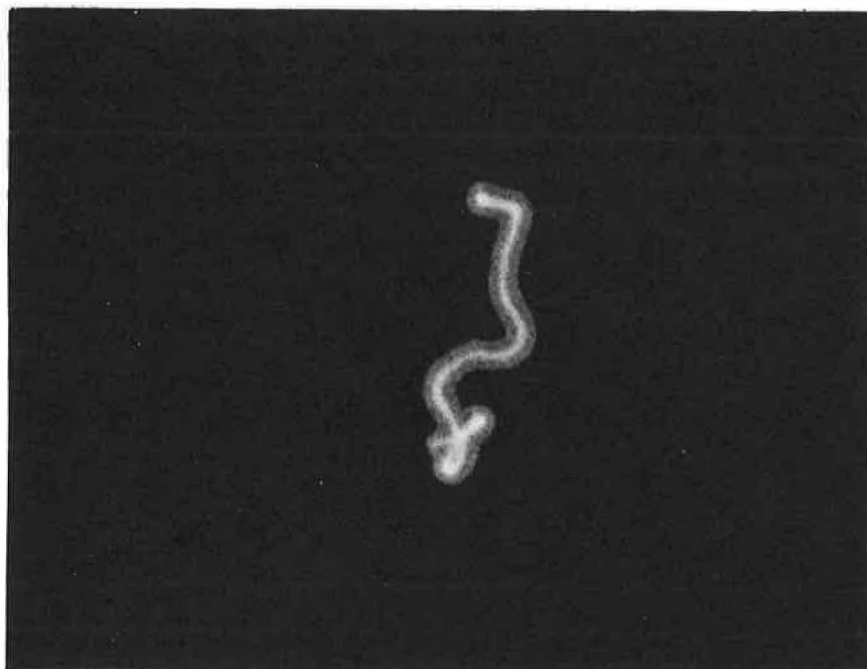
C'est le samedi 26 juillet, vers 22 heures, qu'il revit cette lumière rouge, qui traversa le ciel dans le même secteur que l'observation précédente. Il réussit à filmer cette lumière qui s'éloignait vers l'Est.

Suite à ma première rencontre avec M. Trudeau, nous avons parlé à plusieurs reprises par téléphone; lors de mon dernier appel téléphonique, juste avant les vacances d'été, M. Trudeau me faisait part qu'il avait retracé ses notes. Nous avons convenu d'une rencontre prochaine dès qu'il sera de retour des vacances d'été. Depuis plusieurs années, M. Trudeau est un amateur de photographie; il a plus de 1 500 diapositives.

Pour des raisons qui lui sont personnelles, M. Trudeau nous a demandé de ne pas donner de détails sur son travail, ni son adresse. Il nous demande l'anonymat.

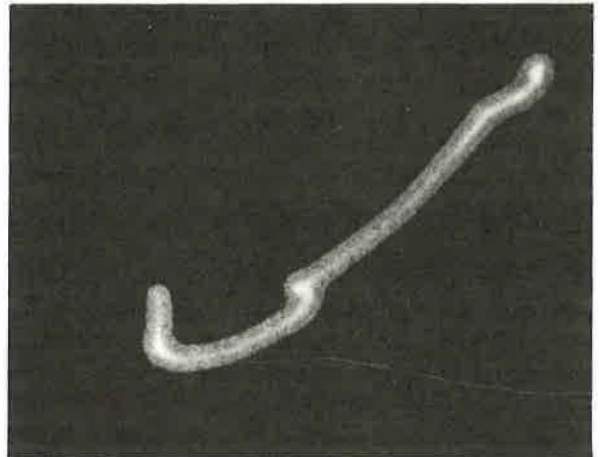
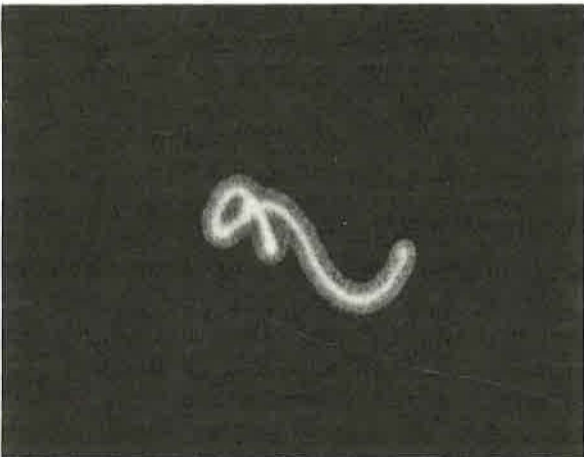
Un complément à cette enquête suivra dans un prochain bulletin.

Philippe BLAQUIERE



Il n'existe aucune évidence interne dans les deux cas, nous permettant de tirer cette conclusion et, dans le cas des diapositives, l'évidence externe doit être considérée de pair avec l'évidence interne. Cela justifie que la conclusion susdite est inconsistante.

J'en conclue que les diapositives ainsi que la pellicule ne peuvent être acceptées comme évidence de la présence d'un objet volant non identifié.



ANALYSE DE DIAPOSITIVES ET DE PELLICULE

datant du 5 et 26 juillet 1975, et soumis
à UFO-QUEBEC par M. T...

RAPPORT DE DON C. DONDERI

Traduction de L. Michel DELORME

Au début de l'année 1980, j'ai reçu de Philippe Blaquière 7 diapositives Kodachrome et environ 300 images (trames) d'un film super 8, soumis par M. T... pour analyse par UFO-QUEBEC. M. T... nous communiqua également les informations suivantes : les diapos avaient été prises durant une soirée, et le film deux semaines plus tard, au cours d'une autre soirée, aux environs du 26 juillet 1975, au Lac Loyer, non loin de Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Au cours d'une inspection visuelle normale, nous avons constaté que les diapos et le film représentaient les images d'un objet rouge sur un fond noir, sans détails. La déclaration de M. T... contenait des spécifications sur la prise de vue des transparences, à savoir que celles-ci avaient été exposées à l'aide d'un appareil 35 mm Minolta SLR, avec une vitesse d'obturation de 1/60 de seconde, et une exposition de f 2.8 . La pellicule était du type Kodachrome ASA 64, et la caméra n'était pas fixe. Les images du film furent prises au moyen d'une caméra Bell & Howell, et la pellicule employée était une Kodachrome II super 8, la caméra également libre de tout appui.

Durant les premiers jours de mai 1980, j'ai soumis la pellicule cinématographique et les diapositives à Robert Lamarche, expert en photographie et en photogrammétrie au Département de Biologie de l'Université McGill, à Montréal. Lamarche accepta alors d'analyser celles-ci dans son laboratoire. En soirée, le 6 mai, nous avons tous deux analysé les documents visuels dans le laboratoire de ce dernier. La technique employée fut alors l'observation des diapos et de la pellicule sous un taux d'agrandissement élevé, et l'étude de la pellicule sous une visionneuse.

ANALYSE DES TRANSPARENCES

La première inexactitude est apparue lorsque nous avons constaté que la pellicule Kodachrome de type ASA 64 n'était pas disponible sur le marché en 1975, tel que Robert Lamarche le fit remarquer; les informations de T... étaient donc erronées à ce sujet. La pellicule Kodachrome disponible à ce moment était du type ASA 25, et c'est de cette pellicule qu'il s'agit, probablement,

Deux caractéristiques intéressantes se détachent à l'examen des diapositives. La première : sous agrandissement, chacune des images montre un mouvement considérable de l'objet durant l'exposition. En effet, chaque image présente une ligne rouge avec une strie jaune surexposée, au centre, et de multiples taches jaunes faisant corps avec la ligne et représentant une plus grande surexposition.

Dans chacun des cas où une superposition de celle-ci s'opère, une nouvelle tache jaune de plus grande surexposition apparaît et la ligne effectue de brusques changements de direction dans chacune des images (cf fig. 1 à 7). En assumant que la luminosité de la source demeure constante, temporellement, la disposition de chacune des images peut être expliquée par le fait que la source était plus intense en son centre relativement à la pellicule, impliquant la strie surexposée et les taches lors de l'allongement de l'exposition du centre de l'in-

tensité lumineuse : soit parce que l'objet est demeuré stationnaire à cet endroit ou que l'objet a occupé la même localisation sur la pellicule plus d'une fois lors de l'exposition. Lamarche rapporte que si la vitesse d'obturation était de 1/60 de seconde, comme l'a indiqué M. T..., le mouvement de l'objet par rapport à la caméra était si grand durant le temps d'exposition que, nonobstant la distance de l'objet à la caméra (impossible à déterminer par l'analyse des photos), le mouvement ne peut correspondre uniquement à un tremblement induit par l'individu tenant l'appareil. Le mouvement serait si grand (en termes de rapidité, d'accélération angulaire et de vélocité) qu'il serait extraordinaire. Cependant, si l'obturateur avait été tenu ouvert pour un laps de temps dépassant 1/60 de seconde, le même effet aurait pu être obtenu, par exemple par le mouvement d'une petite lampe de poche recouverte d'un filtre rouge et tenue dans la noirceur par un homme situé à une distance de cinquante (50) pieds de la caméra.

En mesure microscopique de la distance du centre de mouvement des deux bordures de la pellicule, le résultat obtenu, pour chacune des photos, fut le même, à 1 millimètre près.

Egalement, la position était hors centre dans chacune des diapositives. Selon Lamarche, ce résultat ne serait pas possible au moyen d'un appareil-photo tenu à la main et pointé vers une source lumineuse. En effet, le mouvement du photographe entre les prises serait suffisant pour enlever l'"alignement" de la prise de vue. Par contre, la symétrie de ces images demeure parfaite en relation avec le cadre, cadre qui est en "alignement" exact relativement au système optique de l'appareil-photo. Paradoxalement, le seul moyen de garder cette symétrie d'image serait de fixer la caméra fermement sur un trépied ou sur un autre type de montage permanent.

La déclaration de M. T... à l'effet que la caméra soit tenue par un photographe entre donc en contradiction directe avec l'évidence fournie par l'examen des images figurant sur les sept (7) diapositives.

On devrait aussi noter le fait que les numéros opposés sur les diapositives ne sont pas séquentiels, alors que tout rouleau de film porte, en séquence, une numérotation du début à la fin du rouleau.

Vu le manque d'informations en profondeur de champ, il devient impossible d'utiliser les renseignements fournis par cette profondeur de champ pour faire une tentative d'estimation avec des objets de distance connue, et ainsi fixer des limites de distance de l'objet.

Aucune information intrinsèque concernant la vélocité ou la distance de l'objet ne peut être déduite car tous les renseignements disponibles dépendent de la corrélation de l'ensemble des images et de l'ouverture du diaphragme, de la vitesse d'obturation, du temps d'exposition, ainsi que des circonstances entourant l'exposition.

Tel que je l'avais fait remarquer précédemment, il existe des inexactitudes entre les renseignements fournis par le témoin et l'évidence présentée par les diapositives. En conséquence, aucune conclusion ne peut être tirée concernant la nature de la source lumineuse photographiée.

ANALYSE DE LA PELLICULE SUPER 8

Chaque trame du film Super 8 présente un point rouge unique contenant un centre jaune surexposé. Contrairement aux images illustrées par les diapositives, on ne constate que très peu de mouvement à l'intérieur d'une trame: tous les mouvements se situent dans l'intervalle entre les trames.

La vitesse d'obturation d'une caméra Super 8 se situe dans le même ordre de grandeur que la vitesse fournie de prise des diapositives, soit 1/60 de seconde. En fait, si le comportement de l'objet avait été le même que dans le cas de la prise des diapositives, on s'attendrait à plus de mouvement à l'intérieur de chaque trame.

La conclusion inhérente à ce fait semble donc dénoter que l'objet opère des mouvements plus lents lors du film que l'objet photographié lors de la prise des diapositives.

Toutefois, un mouvement intéressant apparaît au visionnement de la séquence. De trame en trame, il y a déplacement consistant avec deux sources de mouvement : l'erreur d'optique causée par l'utilisation d'une caméra d'ordre moyen et le tremblement résultant de la tenue de l'appareil par le photographe. Quoi qu'il en soit, l'observation trame par trame suggère la présence d'une autre source de mouvement, soit un mouvement dans l'axe vertical relativement à la caméra, possédant un temps plus court que le tremblement de la main déplaçant l'image sans suite logique, et que l'erreur d'optique non systématique.

Si ce fait pouvait être confirmé, on pourrait en déduire possiblement que l'objet aurait un mouvement dans l'axe vertical par rapport à la position de la caméra. Toutefois, il est impossible de quantifier l'amplitude du mouvement. Il n'existe aucun point de référence visible dans chacune des trames. A cause d'un arrière-champ noir et sans détails, il devient impossible d'établir la différence entre cet arrière-champ et la bordure de chaque trame, par conséquent d'établir une trame de référence constante pour effectuer des mesures. Les perforations d'entraînement de la pellicule ne constituent pas une référence suffisamment exacte pour quantifier ces mesures.

Le visionnement nous laisse l'impression d'un court mouvement cyclique, mais sans définition claire de ce mouvement. Il n'y existe aucune référence interne standard nous permettant d'effectuer des mesures comparatives, et aucun moyen externe à quoi rattacher le mouvement.

Comme il n'existe aucune comparaison possible entre les images du film et que le cadrage ne peut être exactement défini comme référence à la pellicule elle-même, le mouvement supposé ne peut être quantifié et le film ne procure aucune information concernant le mouvement de l'objet.

En résumé, ni les diapositives ni la pellicule ne nous permettent de confirmer le mouvement rapide d'une source lumineuse distante comme conclusion suggérée par l'"apparition" des diapositives ou du film.

RECHERCHES

SUJET : UNE ANALYSE DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS D'OVNI

(3 ème Article)

Application de l'Orthoténie
aux observations du Québec

par : JEAN VEZINA
MARC LEDUC

III- L'ANALYSE DES DONNEES

Au cours du précédent article, nous avons présenté une vue d'ensemble des fondements théoriques nécessaires à l'approche scientifique de la théorie de l'orthoténie. Nous pouvons maintenant vérifier l'applicabilité de la thèse d'Aimé Michel aux observations de la Province de Québec.

Pour la recherche des lignes permanentes, nous avons utilisé l'échantillon des 200 meilleurs cas de la banque des données. Les chances de découvrir un phénomène réel sont ainsi à leur maximum. Les lignes respectant la définition de permanence sont trouvées en comparant cumulativement la répartition topographique annuelle des cas de l'échantillon, et elles sont ensuite testées statistiquement. A cause d'une grande concentration de cas dans les régions de Montréal et de Beloeil, il a fallu introduire la correction suivante : pour les lignes passant par cette région, ne pas considérer lors de l'évaluation statistique les cas du meilleur des points chauds traversés. Vu que la tâche de calculer les grands cercles, ainsi que les erreurs de leurs points, exige des calculs longs et fastidieux, nous avons dû utiliser un ordinateur pour effectuer cette opération.

Toutes les étapes décrites depuis le premier article nous ont permis de déterminer sept lignes orthoténiques remarquables.

SEPT LIGNES ORTHOTENIQUES

Ces alignements sont les seules structures de l'échantillon qui respectent la définition d'une ligne orthoténique valable. En effet, malgré tous les essais supplémentaires effectués à l'aide de l'ordinateur, nous n'avons jamais pu retrouver d'autres lignes valables que celles-ci. Le Tableau I donne la

liste de ces lignes ainsi que leurs caractéristiques sommaires, tandis que le Tableau II donne les résultats des différentes analyses statistiques effectuées sur ce réseau. Les deux premières colonnes de ce dernier tableau donnent les valeurs obtenues lors des tests de sélection décrits plus haut ; elles sont toutes acceptables à un seuil très hautement significatif, ce qui exclut radicalement l'hypothèse du pur hasard.

Une autre caractéristique de ces alignements, est leur convergence vers des points où l'activité du Phénomène OVNI semble être à son maximum: Beloeil et Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville; Beloeil (13 cas sur 200) est le lieu de convergence de cinq des sept lignes, tandis que Saint-Jean-Baptiste (7 cas sur 200) est une intersection de trois alignements. D'autres intersections se limitant à deux lignes existent encore, mais dans la présente série d'articles nous avons dû nous limiter à ne décrire que les principales.

A l'endos du numéro 20 de UFO-QUEBEC, une carte était censée représenter l'aspect du réseau dans la région de Montréal. Malheureusement, cette carte est incorrecte en ce qui concerne la position de deux lignes : la ligne CESNAT (Saint-Césaire/Saint Donat) passe sur la carte à quelques kilomètres au nord de Saint-Césaire, alors qu'en réalité cette localité est traversée par cette ligne. Même remarque pour JANUQUE qui passe sur le tracé à l'est de Saint-Blaise; cette ville se situe en fait bel et bien sur la ligne.

Nous avons fait tracer par ordinateur les intersections de Beloeil et de Saint-Jean-Baptiste : les erreurs obtenues n'excèdent pas quelques centaines de mètres, ce qui est nettement inférieur à celles des cas utilisés. De plus, sur les cinq lignes se rejoignant à Beloeil, quatre d'entre elles se recoupent avec une erreur d'environ 13 mètres.

Au point de vue observations alignées, il est intéressant de signaler que nombre de cas "classiques" québécois se retrouvent sur le réseau: par exemple l'observation de la rivière des Hurons (6 octobre 1973), souvent référée comme "le cas de Saint-Mathias" et le cas de Saint-Cyrille (25 juin 1974).

D'AUTRES VERIFICATIONS

Les vérifications faites jusqu'à présent semblent confirmer la validité du réseau orthoténique. Toutefois, d'autres analyses sont requises : par exemple, l'influence de la concentration des cas dans les régions de Montréal et de Beloeil mérite d'être réévaluée d'une façon plus rigoureuse car la majorité des cas composant les sept lignes se situent dans cette zone. A titre d'épreuve, nous avons restreint la surface de dispersion initiale pour fins de calcul de probabilité à cette zone et nous avons supprimé tous les cas se situant à l'extérieur de celle-ci. La nouvelle surface ainsi obtenue est de 10 700 km² et le nombre de cas retenus est de 117. Si le réseau Beloeil (nous l'appelons ainsi à cause de la remarquable intersection sur ce point) est imputable à cette concentration, les lignes le composant ne devraient alors pas résister à ce test. Or, comme le montre le Tableau 2, elles résistent fort bien à cette épreuve, ce qui démontre que l'abondance de cas sur Beloeil et les autres points du réseau situés dans la portion de surface ne peut être attribuée seulement à un biais démographique.

Nous avons à ce moment envisagé une situation intermédiaire: même si les points chauds ont une activité du Phénomène OVNI supérieure à celle pouvant être espérée dans des conditions aléatoires, les alignements les reliant pourraient n'avoir aucune valeur car le nombre de points distincts de ceux-ci est

faible à l'intérieur de la surface restreinte (4 points distincts, par exemple, dans le cas de la ligne SABER). Dans l'éventualité de l'existence de l'orthoténie, cependant, le faible nombre de points distincts pour chacune des lignes s'explique facilement : le nombre de localités pouvant être traversées par un arc de grand cercle avec une marge d'erreur raisonnable est nécessairement limité; les témoins d'une certaine portion de région donnée peuvent aussi être plus réticents à rapporter leurs observations, ce qui laisse des lieux situés sur le réseau orthoténique sans observations. Mais, par prudence, nous avons malgré tout soumis les alignements à l'épreuve : le réseau est alors réduit à quatre lignes de trois points chauds se recoupant à Beloeil. La probabilité de l'apparition par hasard d'une telle disposition est encore très faible (Voir Tableau 2).

La seule explication restante que nous allons analyser serait que le réseau d'alignements apparaîtrait significatif seulement parce que les témoins ou les enquêteurs situés sur les localités alignées sont plus "mordus" des OVNI's que ceux situés ailleurs.

Pour confirmer ou infirmer cette affirmation, nous avons effectué l'expérience suivante : prendre tous les échantillons de cas acceptables et comparer la proportion des cas de ces échantillons qui se situent sur le réseau avec une marge d'erreur raisonnable (fixée à 2 km) avec celle obtenue au moyen d'un échantillon de cas mauvais. Disons tout de suite que les observations de qualité inférieure à celle du premier échantillon (qui comporte, lui, les meilleurs cas) mais encore acceptables se conforment déjà moins à l'orthoténie, ce qui déjà laisse présager les résultats.

Le "mauvais" échantillon est constitué de cas situés sous les seuils déterminés d'acceptation (3 pour chacun des indices d'Etrangeté et de Probabilité), soit à cause de renseignements insuffisants, soit parce qu'ils peuvent se réduire à une explication naturelle. Si notre réseau est imputable à l'activité des enquêteurs et des croyants, la proportion des cas alignés calculée à partir de l'échantillon de mauvaise qualité doit être tout à fait semblable à celle provenant de cas reconnus pour être authentiquement étranges et fiables. Cette identité des proportions s'explique tout simplement par le fait que tous les cas, bons ou mauvais, sont rapportés et enquêtés de la même façon et qu'ils passent par la même enquête.

Les résultats réels sont parfois les suivants : dans les échantillons de cas valables, on y retrouve 251 observations alignées sur 694, soit 36,2 %. Pour le mauvais, 32 cas sur 150 se situent sur le réseau orthoténique, ce qui fait une proportion de 21,3 %. A l'aide d'un test statistique, nous avons constaté que cette différence est très hautement significative car la probabilité de l'éventualité aléatoire d'une telle différence est d'environ 1 chance sur 4100.

Le réseau Beloeil résiste donc à toutes les épreuves reliées chacune à une explication naturelle ou normale du phénomène. Nous avons une remarquable confirmation de la réalité d'un phénomène original et inexpliqué.

PROCHAIN ARTICLE : INTERPRETATION, DISCUSSION ET
CONCLUSION

TABLEAU I

LISTE DES LIGNES PERTINENTES

| <u>POINTS EXTREMES</u> (1 ^{er} échantillon) | <u>NOM ABREGE</u> | <u>POINTS</u> (1 ^{er} éch.) | <u>NOEUD</u> (degrés | <u>INCLINAISON</u> décimaux) |
|---|-------------------|---|-------------------------|---------------------------------|
| 1-La Sarre/Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville | BASAR | 30 | 33.37953 | -57.87439 |
| 2-St-Césaire/St-Donat | CESNAT | 25 | 40.09202 | -61.81952 |
| 3-St-Blaise/La Tuque | JANUQUE | 25 | 79.46427 | 83.90534 |
| 4-Valleyfield/Ste-Hélène | VALENE | 22 | -50.97552 | -50.96077 |
| 5-Sabrevois/Berthierville | SABER | 21 | 75.08782 | 88.16155 |
| 6-Rivière-des-Hurons/ St-Tharcisius | RITHA | 19 | -66.06278 | -57.30716 |
| 7-Rougemont/Manouane (24 km S.) | ROMAN | 18 | 51.11779 | -69.80654 |

Les noms abrégés des lignes sont tirés de la contraction des noms des localités traversées.

TABLEAU II

| <u>LIGNE</u> | <u>TABLEAU D'ANALYSE STATISTIQUE</u> <u>PROBABILITE CALCULEE AVEC</u> | | | <u>TESTS GLOBAUX</u> |
|--------------|--|---------------------------|---------------------------|--|
| | <u>tous les pts</u> | <u>sans pt chaud</u> | <u>surf.restr.</u> | |
| 1-BASAR | $2.8 \times 10^{-29} ***$ | $2.4 \times 10^{-11} ***$ | $5.7 \times 10^{-11} ***$ | Alignements aléatoires de points chauds : $p = 4.3 \times 10^{-3} **$ ##### Réseau dû aux en- quêteurs ou témoins: $p = 2.4 \times 10^{-4} ***$ |
| 2-CESNAT | $2.4 \times 10^{-27} ***$ | $1.2 \times 10^{-7} ***$ | $1.0 \times 10^{-13} ***$ | |
| 3-JANUQUE | $8.5 \times 10^{-23} ***$ | $1.2 \times 10^{-5} ***$ | $4.5 \times 10^{-10} ***$ | |
| 4-VALENE | $6.3 \times 10^{-20} ***$ | $1.3 \times 10^{-4} ***$ | $8.4 \times 10^{-10} ***$ | |
| 5-SABER | $4.0 \times 10^{-25} ***$ | $8.2 \times 10^{-4} ***$ | $2.5 \times 10^{-17} ***$ | |
| 6-RITHA | $1.1 \times 10^{-12} ***$ | $1.3 \times 10^{-4} ***$ | $3.0 \times 10^{-5} ***$ | |
| 7-ROMAN | $7.4 \times 10^{-12} ***$ | $8.7 \times 10^{-4} ***$ | $8.2 \times 10^{-3} **$ | |

Les astérisques suivant chaque valeur numérique ont la signification suivante:

- ** : résultat hautement significatif ($p \leq 0.01$);
- *** : résultat très hautement significatif ($p \leq 0.001$)

RESEAU DE DETECTION OVNI

Un réseau de détection OVNI est sur le point de naître au Québec. En effet, j'ai accepté la responsabilité de ce projet et je viens ici le soumettre. Un détecteur simple à boussole a été mis au point et quelques-uns ont été construits *. Il ne reste plus qu'à trouver des endroits sûrs pour les installer.

Le but du réseau est évidemment de pouvoir détecter le passage éventuel d'un OVNI et d'en tirer des informations physiques. De plus, l'utilisateur saura regarder en l'air au moment propice et pourra profiter d'une observation visuelle du phénomène.

Pour obtenir un rendement efficace et des résultats statistiques valables, il est primordial d'établir un mode de contrôle du réseau de détection. Ceci, dans le but d'entretenir l'activité du réseau vivant et de permettre une vérification de son efficacité. Les adhérents-enquêteurs de UFO-QUEBEC qui veulent collaborer au bon rendement du réseau sont donc invités à m'en faire la demande par écrit.

A ces adhérents-enquêteurs, une certaine vigilance leur sera demandée. Chaque détecteur doit être installé selon des indications précises pour éviter le plus possible les causes de déclenchement parasites. De plus, un formulaire, fourni avec le détecteur, devra être rempli et posté le plus tôt possible après un déclenchement inexplicable du détecteur.

Le prix du détecteur est de vingt dollars. Cela ne couvre que le montant déboursé pour les pièces; alors, il est inutile de laisser aller un appareil qui ne sera pas utilisé avec vigilance et selon les buts visés par le réseau.

Ceux qui désirent des informations supplémentaires sur le détecteur et qui voudraient participer activement au réseau de détection peuvent m'en faire la demande par écrit à :

Richard BASTIEN
Responsable du réseau de détection
1350 Léonard
App. No. 1
Sherbrooke, Québec
J1K 2L6

Richard BASTIEN

* Le principe général d'un détecteur à boussole est décrit par Wido Hoville dans le No. 11 de la revue UFO-QUEBEC, p. 11.



**ABONNEZ
VOUS**

DESCRIPTION DU SILIC A2

Le détecteur magnétique SILIC à aiguille modèle 2 peut détecter une perturbation magnétique continue ou à très basse fréquence. La perturbation magnétique est décelée grâce à l'aiguille d'une boussole qui se trouve dans le détecteur. Dans l'état normal, l'aiguille se trouve sur le parcours d'un faisceau lumineux émis par une diode électro-luminescente et empêche cette lumière d'atteindre une cellule photo-électrique.

Lorsque l'aiguille est déviée par un champ transverse au champ magnétique terrestre, la cellule est alors exposée à la lumière et sa résistance diminue. Cette variation de résistance dans une branche du circuit permet à un redresseur commandé au silicone de déclencher l'alarme. A la fin de la perturbation, l'aiguille reprend sa position normale et l'alarme s'arrête.

Une lumière-témoin s'allume à chaque fois que l'alarme se déclenche et reste allumée tant que l'utilisateur ne l'éteint pas. Ainsi, elle tient lieu de mémoire en cas d'absence.

Le détecteur fonctionne généralement en utilisant la tension du secteur (110 volts). Une pile de 9 volts rechargeable est recommandée. Elle n'entre en fonction que lorsque l'adaptateur est débranché.

CARACTERISTIQUES DU SILIC A2

Dimensions : environ 13 cm X 6 cm X 5 cm.

Alimentation : 110 volts ou pile de 9 volts.

Consommation : moins de 15 mA.

Durée d'une pile de 9 volts : environ 36 heures dans l'état de veille (eveready).

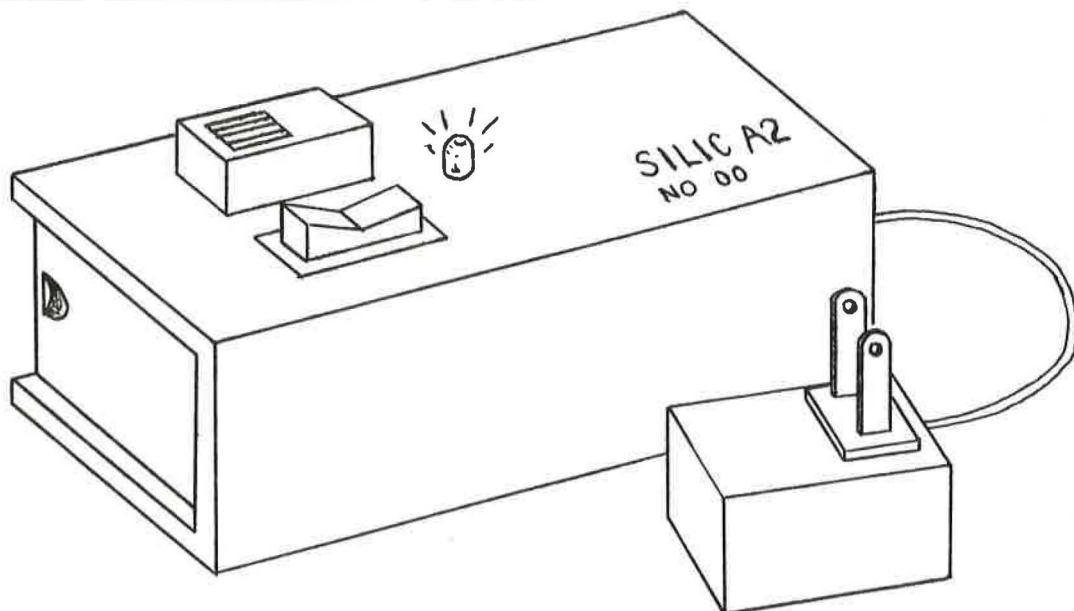
Bande de sensibilité : 0 - 2 Hz.

Sensibilité : 0,05 gauss à 0 Hz (champ horizontal et perpendiculaire au champ terrestre).

Avertisseur : alarme électrique.

Mémoire: lumière témoin.

Prix : \$ 20.00 (comprend un adaptateur pour 110 volts).



COMMUNIQUE : VIENT DE PARAITRE, aux EDITIONS CASTLRIAND INC.,
de REGINALD MARQUIS,
LES OVNIS : CEUX QUI LES ONT VUS

A PROPOS DE L'AUTEUR :

Depuis près de 15 ans, il se consacre à l'étude des OVNI. Il a pris connaissance de plusieurs ouvrages traitant du sujet et il est maintenant un chercheur actif dans le domaine. Il est membre de plusieurs groupements de recherche ufologique aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Angleterre et au Canada, ainsi qu'enquêteur officiel du groupement français LUMIERES DANS LA NUIT.

Dans un premier livre, "L'HOMME FACE A L'ENIGME DES OVNI", publié chez le même éditeur, Réginald Marquis livrait les principaux événements qui ont marqué l'histoire de l'ufologie, de 1947 à 1977, formant ainsi un ouvrage documentaire très intéressant et utile pour connaître l'historique du sujet.

A PROPOS DU LIVRE : Dans son deuxième livre, l'auteur répond de manière concise et claire à plusieurs questions que tous, nous nous posons souvent à propos des OVNI :

- Qui sont les gens qui voient des OVNI ?
- Quelles sont les principales caractéristiques de ce phénomène étrange ?

En 24 chapitres bien définis et complets, plus 3 autres sur des renseignements pertinents concernant les groupements, les livres et les activités ufologiques, l'auteur parvient à faire une excellente synthèse de ces questions troublantes.

Vous pouvez obtenir votre copie dédiée directement de l'auteur, au prix de \$ 7.00, frais postaux inclus. Vous pouvez également compléter votre bibliothèque en commandant les 2 livres de l'auteur au prix de \$ 12.00 pour les deux commandés simultanément. Adressez votre chèque, mandat-poste ou mandat-poste international (pour l'étranger), directement à l'auteur, à :

REGINALD MARQUIS, 47 Hôtel-de-Ville, C. P. 254,
RIVIERE-DU-LOUP, Québec, Canada G5R 1L4

INFORMATIONS

C.A.U.S CONTRE C.I.A

UN NOUVEAU PROCES DES SOUCOUPES VOLANTES

NOUVELLES DU CAUS : M. Larry Briant, du CAUS (Citizens Against UFO Secrecy), nous avise qu'une nouvelle poursuite contre diverses agences gouvernementales des Etats-Unis a été intentée; ces agences sont la National Security Agency (NSA), la Defence Intelligence Agency (DIA), la Federal Aviation Administration (FAA). Cette poursuite a été intentée le 24 juin 1980 et a comme but l'obtention, grâce à la Loi de la liberté d'information, des dossiers existants, que ces agences n'ont pas encore mis à la disposition du public. La raison principale de cette poursuite consiste en ce que l'Agence de Sécurité Nationale (NSA) prétend que les 18 documents-UFO que la C.I.A. lui avait transmis ne peuvent pas être publiés sous prétexte qu'ils touchent la sécurité nationale, et ce malgré le fait que la position officielle du gouvernement des USA affirme que les UFOs ne constituent pas un danger pour la sécurité nationale!

En ce qui concerne la poursuite contre la C.I.A., maintenant vieille de 2 ans, et qui a eu comme résultat la publication de près de 1 000 pages de documents en relation avec les UFOs (prouvant en même temps que la C.I.A. est impliquée dans la recherche UFO depuis au moins 30 ans), elle connaît en ce moment de nouveaux développements. Notamment, on a autorisé la C.I.A. à retenir 57 documents sur les UFOs. Les documents déjà cités auparavant suggèrent qu'au moins 200 documents supplémentaires sur les UFOs sont retenus par la C.I.A. Prenant tout cela en considération, le CAUS a cru bon d'aller en cour d'appel le 24 juin 1980. (Il reste à souhaiter que le projet de loi pour la liberté d'information du Gouvernement Canadien et Québécois soit voté au plus tôt, car il y a de ce côté-ci de la frontière bien des choses à élucider au sujet des UFOs).

UFO QUEBEC BP 53 DOLLARD DES ORMEAUX CANADA PQ

ABONNEZ-VOUS

ABONNEMENTS 361 LE CORBUSIER BELOEIL J3G 3N8